

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL
2017



LE MOT DU MAIRE

Ce début d'année est l'occasion de vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de bonheur et de santé.

Chaque année voit son lot de joies et de peines et j'ai une pensée pour tous ceux qui subissent une période difficile, face à la maladie, au chômage, à la peur du lendemain, à la disparition d'un être cher. Beaucoup appréhendent l'avenir, sachons être proches et à l'écoute les uns des autres.

Notre village doit être ouvert sur l'extérieur. Ainsi cela nous permettra de créer une société plus solidaire et plus compréhensive. Nous voilà désormais dans cette grande région Auvergne Rhône Alpes, je veux croire en l'avenir et je sais que notre village saura saisir les opportunités qui se présenteront.

Le Service Public en milieu rural: Depuis des années, malgré la mobilisation des usagers, parfois réunis en collectifs de défense des services publics, malgré l'action des élus et des fonctionnaires, la tendance est à la casse. La fermeture de la Trésorerie principale, de l'agence Crédit Agricole d'Huriel en sont 2 exemples cuisants. Qu'en adviendra-t-il de la Gendarmerie et de nos écoles? Par-delà leur vocation première de services rendus aux populations, les services publics jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Si on veut lutter contre la baisse de la population dans les campagnes, si on veut permettre aux jeunes de venir s'installer et aux anciens de rester vivre au pays, il faut qu'ils trouvent des écoles, des bureaux de poste, des services d'aide à la personne, des commerces de proximité, des médecins, des lieux de soins à proximité de chez eux, une bonne couverture numérique.

L'activité économique et la venue de jeunes en milieu rural sont 2 facteurs indispensables à la survie de nos campagnes, de nos écoles, de nos villages. Aussi je veux dire aux agriculteurs qui travaillent les 3/4 des terres de notre commune combien leur rôle est important. Même s'ils sont un élément moteur dans nos petites communes rurales leur métier est de plus en plus difficile. Tellement difficile que parfois le bétail en subit les conséquences devant le regard impuissant du maître en détresse. Ça n'a pas été de gaité de cœur que des décisions ont été prises pour un cas avéré sur notre commune. Le but était de trouver une solution pour venir en aide à l'agriculteur et à ses animaux. Le bilan peut être considéré comme un échec aux yeux de certains, mais moi, je considère que grâce à la solidarité de 3 agriculteurs et à l'action des services de l'état le résultat est plutôt positif : 45 animaux sur les 65 en détresse ont été sauvés.

Le commerce de proximité est aussi un maillon important et aujourd'hui je me réjoui de constater la belle activité du Chti Destock et du multiple rural. Merci à Ludivine, Isabelle et Francis pour leur professionnalisme et leur dévouement au service des administrés mais aussi pour leurs petits gestes en faveur des enfants qui fréquentent notre restaurant scolaire.

C'est aussi dans cette même dynamique, que je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui sont venus s'installer nombreux en 2016 sur notre commune.

2017 des échéances électorales nous attendent, à savoir les élections présidentielles (23/04 et 07/05), législatives. ***Je ne saurai vous encourager à vous déplacer*** nombreux pour ces 2 scrutins, démontrant ainsi votre attachement à la République et principalement à un de ses piliers, **la Démocratie**. N'ayons pas peur des différences, acceptons les idées des jeunes, des anciens, des religions et des pays de chacun ! Nous sommes tous différents et semblables en même temps. Cette acceptation nous permet d'avancer, de partager et de construire **une fraternité**, non dans la violence mais dans l'écoute et le respect de chacun. Ne succombez pas à la tentation des extrêmes. Ne vivons pas sur le passé, oublions le scepticisme et croyons plutôt à l'avenir.

Trop souvent, c'est quand il est trop tard, qu'on se dit « si j'avais su ». Pour que personne n'ait de regret, prenez donc un peu de votre temps pour faire un tour par le bureau de vote

Enfin, une nouvelle année nous permet aussi de faire le bilan de l'année écoulée et de se fixer de nouvelles résolutions.

En parcourant ce bulletin Municipal vous découvrirez un grand nombre de réponses à vos interrogations, Si vous avez des questions ou/et des remarques, je reste, sans favoritisme, à la disposition de chaque administré de la commune.

Bonne année à tous !

Votre Maire
Raymond Lamy

DOCUMENTS DE VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE 2015

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des versements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF).
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.

REPÈRES

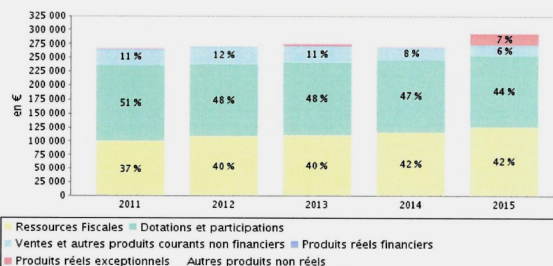
En €/hab	2015			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	353	397	870	356
Dotations et participations	363	307	378	272
Ventes et autres produits courants non financiers	53	97	250	126
Produits réels financiers	0	0	2	0
Produits réels exceptionnels	58	10	16	10

Strate de référence :

Population : 355

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

Ressources Fiscales	115,67 %
Dotations et participations	110,67 %
Produits courants	35,57 %
Produits financiers	99,00 %
Produits exceptionnels	14 891,63 %

DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales).
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPÈRES

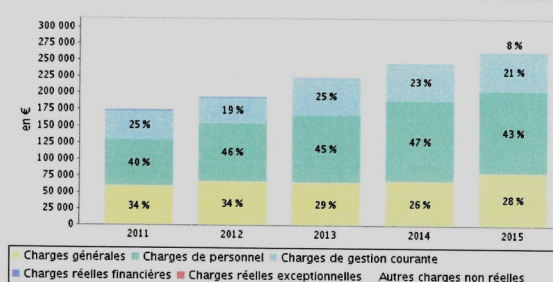
En €/hab	2015			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	226	192	380	200
Charges de personnel	348	268	368	195
Charges de gestion courante	167	169	242	157
Charges réelles financières	1	16	70	19
Charges réelles exceptionnelles	0	3	23	5

Strate de référence :

Population : 355

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

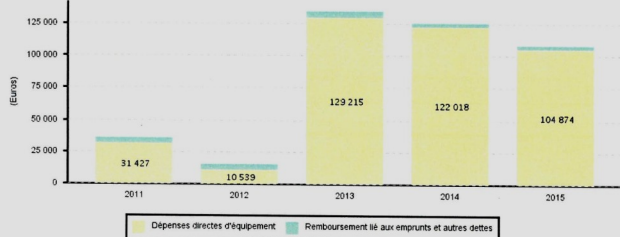
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015

Charges générales	60,05 %
Charges de personnel	82,25 %
Charges de gestion courante	89,08 %
Charges réelles financières	99,29 %
Charges réelles exceptionnelles	3 402,90 %

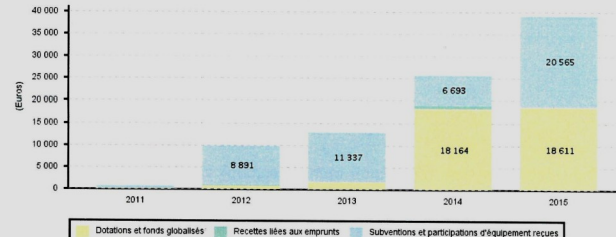
DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2015			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	295	296	645	310
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	9	55	168	66

REPERES

En €/hab	2015			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	52	37	109	52
Recettes liées aux emprunts	0	58	150	74
Subventions et participations d'équipement reçues	57	99	134	84

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dépenses directes d'équipement (1)	27,12 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	68,69 %

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	144,28 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	17,97 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

FINANCES PUBLIQUES

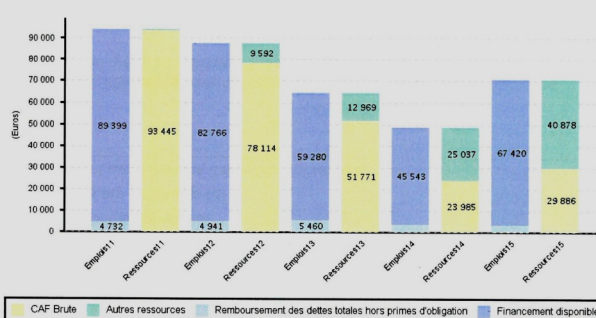
Le financement des investissements

Le financement disponible

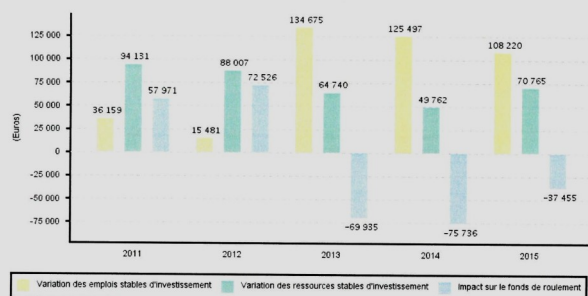
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

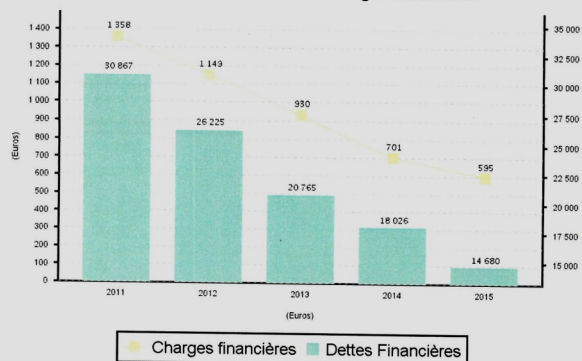
La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

FINANCES PUBLIQUES

Endettement

Évolution des dettes et des charges financières

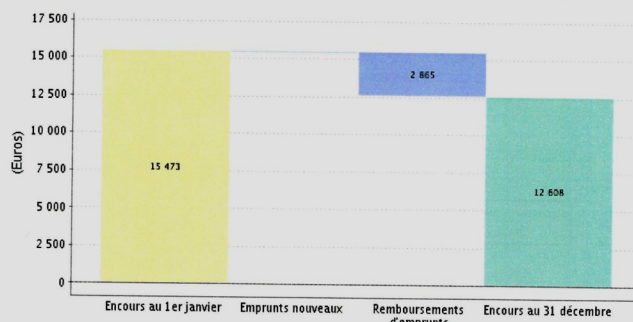


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Éléments concernant la fiscalité directe locale

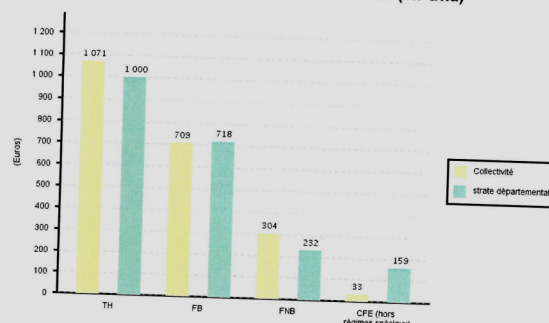
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)

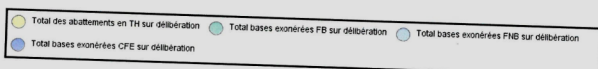


Strate de référence :

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2015

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

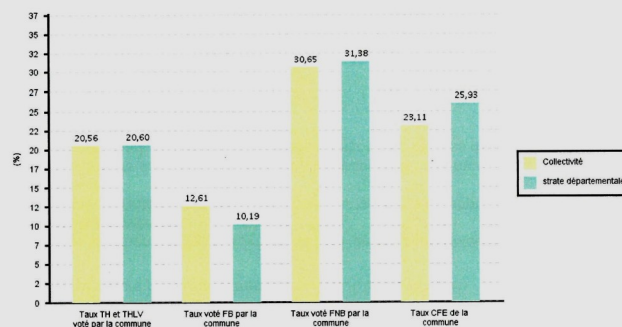
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

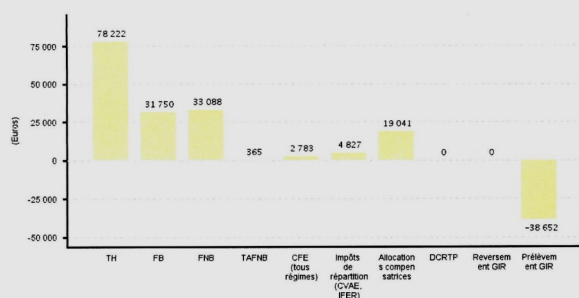
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFiP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2015



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Éléments concernant les dotations

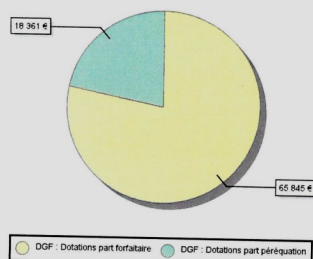
Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

EVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2015



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

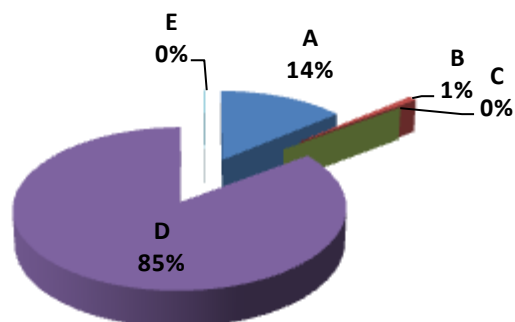
1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

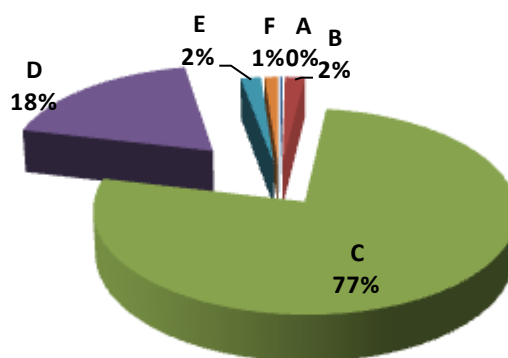
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

CHAPITRE		€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	A	43037
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	2976
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	C	0
DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	D	266454,1
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	E	320
TOTAL		312787



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

CHAPITRE		€
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECU	A	650
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	B	4889
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	C	216607
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	D	51944,88
RECETTES D'ORDRE	E	4950
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	F	3260
TOTAL		279040



RESULTAT INVESTISSEMENT 2016

-33 747

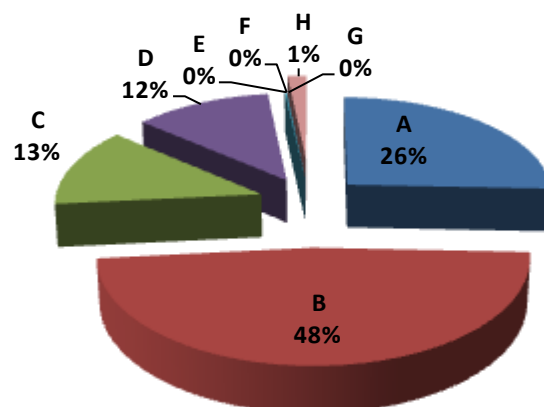
Le compte administratif d'une commune est l'état récapitulatif des dépenses et recettes au cours de l'exercice budgétaire précédent. Cet état, tenu par l'ordonnateur (maire), doit correspondre à l'état tenu par le comptable (percepteur) exécutant les recouvrements de recettes et dépenses ordonnées par le maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

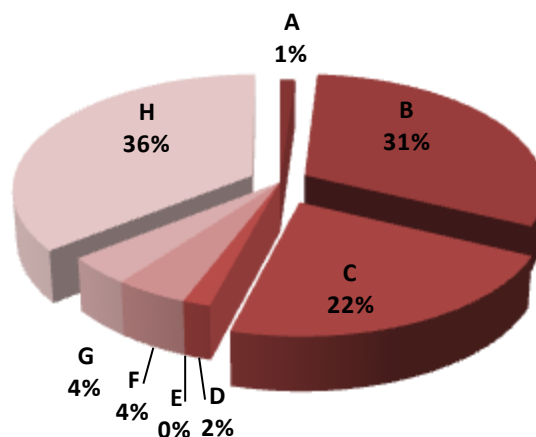
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

CHAPITRE		€
CHARGE A CARACTERE GENERAL	A	77224
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILE	B	143807
ATTENUATION DE PRODUITS	C	38 652,00
CHARGES DE GESTION COURANTE	D	36001
CHARGES FINANCIERES	E	485,4
CHARGES EXCEPTIONNELLES	F	0
DEPENSES IMPREVUES	G	0
DEPENSES D'ORDRE	H	4906
TOTAL		301075



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

CHAPITRE		€
PRODUITS DES SERVICES DOMAINE ET VENTE	A	6102,14
IMPOTS ET TAXES	B	167268,3
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	C	119435
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	D	9079,03
PRODUITS FINANCIERS	E	2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	F	23923
ATTENUATION DE CHARGES	G	21794
EXCEDENT REPORTE	H	192522,5
TOTAL		540125



RESTE DE FONCTIONNEMENT 2016

239050 €

Le compte administratif d'une commune est l'état récapitulatif des dépenses et recettes au cours de l'exercice budgétaire précédent. Cet état, tenu par l'ordonnateur (maire), doit correspondre à l'état tenu par le comptable (percepteur) exécutant les recouvrements de recettes et dépenses ordonnées par le maire.

Activité municipale 2016

- 1) Mise en accessibilité *OBLIGATOIRE* : Ecole et Mairie
- 2) Acquisition Garage « Passerif »
- 3) Acquisition des bâtiments « Dubouchet »
- 4) Vente de la maison 1 rue de Lavoir
- 5) Démolition d'une maison aux Barilloux

(Suite à procédure de péril débutée en 2015)
- 6) Réfection du logement du 24 Rue Grande
- 7) Remplacement des portes d'entrées des logements locatifs

(1 Allée de l'église et 24 rue Grande)
- 8) Réfection des routes (Ferrand/chaumet/Ville brulant)
- 9) Installation défibrillateur (en location)
- 10) Procédure de péril en cours concernant (une maison en centre bourg)
- 11) Création et mise en service du site internet de la commune

BILAN DES RÉALISATIONS 2016

VOIRIE (COÛT DES TRAVAUX : 29180€ HT)

RÉFECTION DES ROUTES

TRAVERSÉE DE CHAUMET / DESCENTE DE LA VILLE BRULANT / LE FERRAND

POSE DE TÊTES DE SÉCURITÉ

AUX ENTRÉES DE CHAMPS DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 148

COFINANCÉS: 19859.00 € PAR LA COMMUNE

8 400,00 € PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

921.82 € AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

ACCESSIBILITE

MAIRIE /ÉCOLE /POSTE

REEMPLACEMENT DU CHAUFFAGE FIOUL (chaudière HS) par un mode de chauffage plus performant, plus propre et plus économique

RÉAMÉNAGEMENT de l'intérieur de la mairie en intégrant l'agence postale, création de WC pour handicapés.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE AVEC INTÉGRATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNE DE SAINT-SAUVIER	
MAÎTRE D'OUVRAGE Commune de SAINT-SAUVIER	Lot n°1 : GROS ŒUVRE - DÉMOLITION - FAÇADES LUREAU 18, rue de la Mairie 18370 PRÉVERANGES
MAÎTRE D'ŒUVRE Eric FOUQUET Architecte D.P.L.G 20, rue de la Fontaine 03100 MONTLUÇON 04 70 04 02 64	Lot n°2 : MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES BOIS - SERRURERIE SAS CHOLIN - PIGEIS 5, rue du Cimetière 18370 PRÉVERANGES
COORDINATEUR SPS ET BUREAU DE CONTRÔLE APAVE SUDEUROPE	Lot n°3 : PLÂTRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS SARL SNFT Z.A. du Max 03630 DESERTINES
DÉLAI D'EXÉCUTION 5 MOIS	Lot n°4 : CARRELAGE - FAÏENCE SARL ZANELLI 31, rue de la Grève 03100 MONTLUÇON
MONTANT DES TRAVAUX 229 542,00 € H.T.	Lot n°5 : PLATEFORME ÉLÉVATRICE CENTRE ASCENSEURS 57, chemin des Bouvières 03310 VILLEBRET
COFINANCÉS PAR :	Lot n°6 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CLIMATISATION RÉVERSIBLE ET VMC SAS ARCTIQUE 654, rue Pelletier Doisy 18200 ST AMAND MONTROND
 SAINT-SAUVIER Commune 45 908,32 €	Lot n°7 : ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE SARL CT ELEC 5, rue de la République 03390 MONTMARSAULT
 Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux 92 595,00 €	 Allier le Département Département de l'Allier 68 862,50 €
	 Assemblée Nationale Assemblée Nationale - réserve parlementaire 10 000,00 €
	 LA POSTE La Poste 12 176,00 €

UNE MAIRIE QUI FAIT PEAU NEUVE ET DEVIENT ACCESSIBLE À TOUT PUBLIC

Avant



Le vieux rose d'avant 2010 a laissé sa place à une couleur plus neutre, en harmonie avec le village.

En respect à JEAN CHAUBRON, l'identité de la mairie est maintenue.



L'entrée du logement du 1^{er} étage est devenue le bureau du maire.

Le logement est devenu local d'archives et bureau des adjoints



L'ex secrétariat et l'ex bureau du maire sont devenus la salle des conseils et des mariages



L'ex salle des Conseils laisse place au Secrétariat de mairie et à l'Agence postale communale

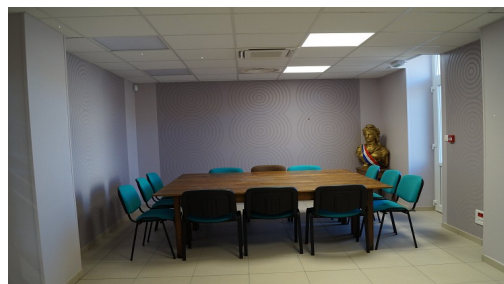
Maintenant



C'est avec plaisir et dévouement que je vous y attends lors de mes permanences:

Mardi & Vendredi de 10h à 12h

Mercredi de 16 h à 18 h



La chaudière fioul vieillissante desservant la mairie et l'école a été remplacée par un système moins polluant plus économique et qui permet d'avoir la climatisation en période chaude l'été.

Les groupes sont installés dans la cour de l'école. Le Bâtiment où était la poste est libre, d'où économies de chauffage et électricité.

Création **obligatoire** de toilettes pour personnes à mobilité réduite.

Installation **obligatoire** d'une plate forme élévatrice réservée aux personnes à mobilité réduite

IMMOBILIER

ACQUISITION DU GARAGE « PASSERIF » + TERRAIN, POUR **7.000 €**

(POUR NOTRE PROJET D'ATELIER COMMUNAL EN 2017)

La commune a réalisée l'acquisition du garage dit « PASSERIF », celui-ci sera aménagé pour faire les ateliers municipaux et permettra de mettre tout le matériel à l'abri. Les premiers travaux d'aménagement du bâtiment seront réalisés en 2017 pour un emménagement dans le premier semestre..



Le nettoyage des extérieurs a déjà été réalisé et a changé le point de vue des riverains.



ACQUISITION DES BATIMENTS « DUBOUCHET » + TERRAIN POUR: **14.000 €**

(POUR UN PROJET FUTUR)



VENTE DE LA MAISON 1 RUE DU LAVOIR

POUR **12.000 €**

REFECTION DU LOGEMENT AU 24 RUE GRANDE

POUR **5480 €**

REFECTION EN COURS « PAR LE LOCATAIRE »



DU 1^{ER} ETAGE DU LOGEMENT AU 1 ALLEE DE L'EGLISE

LES MATÉRIAUX SONT ACHETÉS PAR LA COMMUNE.

LE SUIVI DES TRAVAUX EST ASSURÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

SÉCURITÉ

Des bâtiments vétustes et dangereux pour la population faisaient l'objet de situations de péril.

Après une procédure, longue de plusieurs mois, le verdict nous a conduit à la

DÉMOLITION DE LA MAISON AUX BARILLOUX pour assurer la sécurité des riverains.



COÛT DE L'OPÉRATION: **3595 €** À LA CHARGE DE LA COMMUNE

Une procédure est en cours pour une habitation Rue de la Croix Blanche.

De nombreuses routes et chemins de notre commune sont dans un état vétuste.

Pour sécuriser l'utilisation de ceux-ci, des travaux ont été réalisés. Les routes les plus endommagées ont été goudronnées et pour les autres de l'enrobage à froid a été déposé par notre employé communal.



Après le chemin de Saint Dost et la boucle du Boucheroix faits en 2015 cette année, grâce à l'obtention d'aides, nous avons privilégié la route de Chaumet, La Ville Brulant et le Ferrant.

L'attribution des aides n'étant possible que tous les 2 ans nous poursuivrons ce programme en 2018

08 MAI 2016



Comme chaque année le 8 mai, les habitants de la commune de Saint Sauvier n'ont pas manqué de se réunir au monument aux morts pour rendre hommage à leurs anciens qui ont combattu et donné leurs vies pour que nous puissions vivre dans un monde meilleur. A cette occasion une gerbe a été déposée pour leurs rappeler que nous ne les oublions pas et un discours a été prononcé.

DISCOURS DU MAIRE

Nous sommes réunis aujourd'hui devant le monument aux morts de notre commune, pour commémorer, ensemble, la capitulation de l'Allemagne nazie, qui a mis fin le 8 mai 1945 à l'une des plus effroyables périodes de notre Histoire.

Le 8 mai 1945 ne marque pas la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Il restait pour les Alliés à obtenir la capitulation du Japon. Et déjà se faufilaient les éléments d'une autre guerre, que l'Occident a appelée égoïstement « Guerre froide », alors même que sur plusieurs continents, le conflit entre les USA et l'URSS allait s'illustrer par de longs et terribles combats, depuis la guerre de Corée jusqu'à la guerre d'Afghanistan et la chute de l'URSS.

En France, en 1945, il ne s'agissait pas seulement de reconstruire sur les ruines de la guerre et d'espérer le retour des déportés et des prisonniers.

Le temps était venu d'instaurer les bases d'une République plus solide et plus solidaire. Face à un ennemi commun, les différentes forces républicaines ont su se réunir, discuter et adopter au sein du Conseil National de la Résistance un programme ambitieux qui fut réalisé peu à peu pour aboutir à un modèle social et civique, que notre pays remet depuis quelques temps en question.

Tout le monde ne s'était pas couché devant l'horreur. Le programme écrit par ces femmes et ces hommes à qui nous devons non seulement la liberté, mais aussi notre indépendance, consistait à assurer des principes essentiels : la démocratie la plus large possible ; la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression. Des mesures économiques et sociales fondatrices marquaient également leur projet : la sécurité sociale et le droit à la retraite par exemple.

Grâce à ces principes, grâce à ces grandes réformes, la République s'est relevée et a affronté, depuis, les multiples défis qu'il lui a fallu régulièrement dépasser.

Dans un monde en profond bouleversement, où la haine n'a pas abandonné le terrain des idéaux, où les ennemis sont difficilement discernables, n'oublions pas l'esprit du Conseil National de la Résistance. Que cet exemple constitue un modèle pour ceux qui ne veulent pas abandonner les valeurs de notre République, transmis par nos pères, transmis aussi par le sacrifice de ceux dont les noms jalonnent les monuments aux morts de nos communes.

Ensemble, faisons en sorte pour que le 8 mai :

Soit une mise en garde aux vivants et à nos jeunes générations, peu nombreuses parmi nous aujourd'hui encore, pour que l'Histoire ne soit pas un éternel recommencement

Soit un respect aux morts et nos glorieux anciens.

Soit, pour tous, un beau jour de paix et de solidarité.

Raymond Lamy

11 NOVEMBRE 2016



DISCOURS DU MAIRE

«Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir»

Une réflexion du maréchal Foch que j'ai souhaitée citer et sur laquelle chacun peut méditer en ce 11 novembre 2016.

Nous sommes réunis au pied de ce monument aux morts pour honorer notre devoir de mémoire et porter à notre tour, à notre manière, cette nécessaire volonté de Paix. L'histoire permet de mieux réfléchir à notre avenir. Elle donne aussi des clés pour comprendre notre présent. Commémorer en ce jour la fin de la Grande Guerre revêt une portée symbolique qui ne doit et ne devra jamais être oubliée. Nous vivons en Europe une période troublée, profondément marquée par l'incertitude :

- incertitude face à une crise économique qui, peu à peu, menace de faire basculer nos sociétés sur la voie des extrêmes ;
- incertitude devant des bouleversements géopolitiques d'une ampleur inédite et les changements d'un monde dont notre vieux continent n'est plus l'épicentre ;
- incertitude quant à ces révolutions, de l'autre côté de la Méditerranée, dont les issues ne cessent de nous interroger. La paix, la démocratie, la prospérité, sont des biens fragiles.

Nous commémorons le cent deuxième anniversaire du début de la Première Guerre Mondiale. Aujourd'hui doit être l'occasion de célébrer tous nos morts qui donnèrent leur vie pour la Patrie.

100 ans sont passés, ayons ensemble une pensée pour les enfants de chez nous dont 2016 est le centenaire de leur disparition au combats ou suite de maladie

Michel Coffin / Eugène Martin / Paul Emery / Jean Relian / Pierre Blinet / André Peinet / Louis Chaubron / Joseph Romaine / Léon Beaufils / Paul Girondeau / Lucien Auvity / Gilbert Nevraud / Pierre Petitjean / Jean Romaine / Jean Desclaudure / Jean Jabaudon / Jean Vechard / Jean Baptiste Alamy / Gilbert Relieux

Ce siècle d'histoire aurait du forgé nos consciences basées sur: la paix, la tolérance, la fraternité. Il a fait de ces valeurs le socle d'un modèle que nous avons la responsabilité de promouvoir et de respecter.

Il suffirait de peu de chose pour que le pire revienne.

Rappelons le bilan effroyable : près de 10 millions de morts, dont près de 1400 000 pour notre pays. 20 millions de blessés, dont 4 millions en France, avec ce cortège de mutilés, de gueules cassées, marquées à jamais dans leur chair et dans leur âme.

Parce que la paix fut mal négociée, la Première Guerre Mondiale portait en elle les germes de la Seconde.

Plus de 60 ans après cette dernière, nous vivons aujourd'hui la crise la plus grave que notre continent n'ait jamais connu. Chaque jour, nous voyons les conséquences des difficultés économiques, la fragilité du lien social qu'elles entraînent, la perte de confiance des peuples envers leurs dirigeants, la montée des extrémistes et des idéologies qui en appellent au repli sur soi, à la méfiance et à la haine de l'autre.

L'Union européenne doit être capable de relever de nouveaux défis. Il faut rendre confiance aux peuples de l'Europe, être capables de nous unir pour la croissance, le renouveau économique, comme nous étions unis par le passé pour dire non à la guerre. C'est la condition indispensable pour préserver notre modèle de civilisation fondé sur l'humanisme, la démocratie, la justice sociale.

C'est justement parce que nous croyons en l'avenir que ces commémorations ont du sens. C'est parce que nous croyons en l'avenir que nous continuons d'interroger le passé.

Que les jeunes générations puissent méditer le prix de la liberté et reprendre le flambeau de la paix que nous leur léguons avec détermination.

Vive la République ! Vive la France !

Avant de se retrouver à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié, je remercie tout particulièrement les anciens combattants, et la délégation des sapeurs pompiers d'Huriel qui nous honorent de leur présence.

Raymond LAMY

Merci aux 3 enfants de la commune ayant chanté la Marseillaise, «deux Marseillaise ».

11 DÉCEMBRE 2016

Repas des aînés et Arbre de Noël des enfants en Photos



Le petit discours du Maire avant l'apéritif

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve en cette fin d'année pour un moment de convivialité et d'échange.

Vous savez que j'attache de l'importance à ce moment et à ce que nos aînés se sentent bien dans notre commune. Il est important, pour nous tous, de relativiser tous les petits ennuis qui peuvent survenir dans notre quotidien, que l'amitié et l'indulgence envers autrui prennent le pas sur l'intolérance. Je souhaite aussi que ce moment puisse être l'occasion d'un regard croisé avec les jeunes générations.

C'est pourquoi pour la première fois ici sur notre commune, nous aurons le plaisir d'accueillir le Père Noël en fin de repas, en présence des enfants de notre village et de leurs parents. Sachez que je tiens tout particulièrement à veiller à entretenir ces liens intergénérationnels. C'est la mémoire des anciens qui doit permettre aux jeunes de construire leur avenir.

Certains nous ont quitté cette année; je vous demande d'avoir une pensée particulière pour eux. Nous conservons leur souvenir et nous assurons leurs proches de notre compassion.

Ayons aussi une pensée pour Nadine et Christian, Bernadette et Roger, Marie Bernadette et Pierre qui n'ont pu se joindre à nous, retenus par la maladie. Bon courage à eux

Je remercie celles et ceux qui ont préparé ce repas et participé à la réussite de cette journée. Nicole, Clémentine et Albert, Josette pour la décoration de la salle, Cyril notre cantinier préféré, nos élus: Bruno, Jacques et Jean Pierre, notre traiteur que vous connaissez déjà et qui n'est autre que « le chant du grillon de Mazirat » ainsi que le groupe de musiciens local animé par Jean Michel et son petit fils.

Bon appétit à tous.

Raymond Lamy

MENU

Salade de gésiers confits

Cabillaud sauce Riesling

Pause Saint Salvinienne

Suprême de dinde aux pleurotes

Salade et 2 fromages

Café

Quatuor de mignardises

Commentaire sur le déroulement de cette journée

Ce 11 Décembre réunissait une soixantaine de nos aînés. La bonne humeur accompagnait le succulent repas préparé par « le traiteur des Grillons » sans oublier le dessert concocté par notre boulanger pâtissier. Un petit orchestre local sous la baguette de Jean Michel venait égayer l'atmosphère. Cyril « le cantinier » est même venu pousser quelques chansonnettes. Le repas très apprécié s'est déroulé dans une très bonne humeur, sous la direction d'une serveuse charmante mais un peu hors norme.

Lors du dessert une petite surprise attendait la doyenne de l'assemblée, une plante verte lui était offerte. Puis dès 16 heures le père Noël est arrivé, suivi de peu par les enfants du village accompagnés de leurs parents. Les enfants ont chanté pour leurs aînés. Tout le monde était sous le charme et l'émotion. Quelques aînés se sont empressés de prendre les plus jeunes sur leurs genoux.

Le père Noël présent exceptionnellement ce jour a distribué les cadeaux à chaque enfant. Une collation venait clore cette agréable et inoubliable journée.

Chacun est reparti avec pleins de beaux souvenirs *en espérant bien entendu se retrouver:*

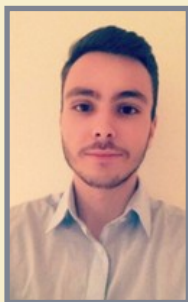
le 10 décembre 2017.

Nadine Lamy et Bruno André

UN JEUNE ET TALENTUEUX SAINT SALVINIEN

Alexis BATTUT

Résidant à Saint Rémy



a obtenu son bac Scientifique avec la mention Très Bien !

Selon l'avis de l'équipe municipale la commune n'a pas chaque jour l'occasion de féliciter un jeune méritant. Nous avons pensé qu'il fallait aider Alexis à poursuivre ses études, le conseil municipal a donc décidé de lui attribuer une aide de 320€.

Certes Alexis a accepté notre aide, mais, il a aussi eu la moralité de nous remercier

A l'intention de M. le maire de Saint Sauvier et de l'ensemble de l'équipe du conseil municipal.

Je tenais à tous vous remercier pour la généreuse aide que vous m'avez accordé, cette subvention m'a d'ores et déjà permis de financer mon inscription à la faculté de médecine ainsi qu'à des cours particuliers de soutien, qui sont une aide sans nul doute indispensable dans ce cursus si sélectif. Au-delà de l'aide précieuse c'est une véritable motivation dont vous m'avez fait cadeau : l'envie de rendre Saint Sauvier fière de ses jeunes.

J'aborde ainsi mon année scolaire avec plus de sérénité, et je vous en suis grandement reconnaissant. De plus, c'est un véritable plaisir de voir que la commune apporte son soutien à la jeunesse et à ses étudiants.

Une fois encore, je vous adresse mes plus vifs remerciements à vous et votre équipe pour cette générosité exprimée dans l'accord de cette aide précieuse, et je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

BATTUT ALEXIS

Bravo encore et bon courage à toi Alexis

De la part de toute L'équipe

Raymond Lamy



UNE JEUNE CHAMPIONNE A SAINT SAUVIER

CHIARA AUTIN

nous vient d'Ambert. Elle est installée avec ses parents à Vieilleignes, petit hameau de la commune.



Après un hiver voué à la préparation des objectifs 2016, Chiara Autin est sacrée championne de France amateur (1) 2015 en complet d'équitation. La jeune cavalière qui vient de fêter ses 15 ans, a déjà rempli son contrat dès la première moitié de la saison

Soutenue et assistée sans limites par ses parents, Chiara ne cesse d'enchaîner les performances avec pour objectif une participation aux prochains jeux olympiques.



*Fin mars, la cité de Pompadour, en Corrèze, accueillait une étape de la Tournée des As, un circuit réservé aux talentueux jeunes cavaliers de moins de 18 ans. Chiara et son cheval Urban ont bien tiré leur épingle du jeu en terminant à la **4e place**. Cette performance a valu à la jeune fille d'être choisie par le staff fédéral et le sélectionneur Pascal Forabosco pour faire partie des **dix meilleurs cavaliers de moins de 18 ans** afin de faire partie de l'équipe de France junior en Allemagne.*

Chiara a donc effectué son premier concours complet d'équitation international sur le terrain de Marbach où avaient lieu les championnats d'Europe et a décroché une honorable 20e place sur 73 partants. Puis, elle a très vite repris le difficile et sélectif circuit junior sur la tournée des As, avec un cross très technique et difficile. Et quatre points perdus sur le saut d'obstacles l'ont sortie du classement et l'ont fait reculer à la 7e place sur 21 concurrents.

Ses objectifs et ses ambitions sont en constante évolution et la jeune fille, qui passait cette année le brevet des collèges pour poursuivre ses études au lycée (LEM) de Montluçon.

Persuadée qu'elle ne manquera pas de maintenir ses efforts pour réaliser, à nouveau de belles performances la municipalité lui a accordée une subvention de 150 €



Programme concours prévisionnel chiara 2017

date	Type / date	
mars	Pro 4 lieu à définir	Pour démarrer
avril	TDA Pompadour ou Pro 3 ou inter 1* lieu à définir	qualification chpt France as
Mai	début mai Inter Marbach fin mai TDA lion d'Anger	Sélection ffe qualification chpt France as
juin	Pro 2 ou inter 1* lieu à définir	
Juillet	Millstreet europe ou CIC 2* Bazoges ou Jardy	Bazoge we du 2 Haras de jardy du 13 au 17
aout	Pro 2 ou inter 1* lieu à définir	
Septembre	Lamotte chpt de France	Du 7 au 10
	As Jeunes – PRO Château Briant CIC 2*	Du 21 au 24
octobre	ou CIC 2* PAU	We du 25/10
novembre	CCI 2* Le Pouget	We du 19/11
Fin saison		



U

n petit tour du monde des classes d'écoles en quelques photos !

Une enseignante en Afghanistan et sa classe de filles



Classe d'élèves de 6-7 ans dans un bidonville au Kenya



Professeur avec sa classe à l'école primaire à Rabat au Maroc



L'enseignant avec ses élèves à Abidjan en Côte-d'Ivoire



Une classe de CE2 avec son maître à Saly au Sénégal





La Maîtresse et sa classe lors du jour de la Rentrée à Tunis en Tunisie

Elèves de 3ème année d'une école proche d' Islamabad, au Pakistan



Une classe et son professeur à l'école primaire proche de Durban en Afrique du Sud



Le Maître avec ses élèves près de Bogota en Colombie



Classe de 1ère année d'école primaire et son enseignante, au Vietnam



Une école municipale flottante avec son professeur sur la rive du fleuve Amazone au Brésil

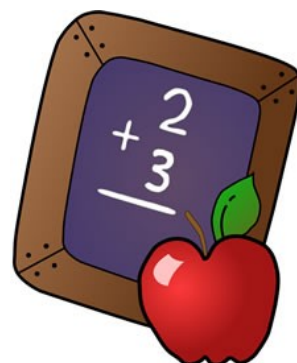


Le maître avec ses élèves de 5ème année dans un parc local à Islamabad, au Pakistan.

Ce fonctionnaire pakistanais, donne des cours à des enfants défavorisés et fournit lui-même les fournitures scolaires



L'enseignant avec ses élèves de l'école rurale près de Minas en Uruguay



Sur ce petit reportage on peut voir des élèves de différents pays, dans leurs salles de classes avec leurs professeurs.

Salles de classes qui peuvent être très rudimentaires et parfois situées à l'extérieur pour certaines.

Des photos qui mettent en exergue la diversité et l'importance de l'instruction mais aussi la différence flagrante des moyens dont je laisserai à chacun le soin d'effectuer sa comparaison avec ceux de nos écoles primaires.

Les photos doivent nous permettre de saluer aussi le formidable travail des professeurs à travers le monde.

Raymond Lamy



Les élèves de CE1 & CE2 de SAINT SAUVIER et leur enseignante AURELIE TERRISSE

DES TRAVAUX À L'ÉCOLE

Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité, des travaux ont été menés à l'école communale :

- * Les toilettes ont été aménagés de manière à recevoir des élèves à mobilité réduite.
- * Des volets roulants ont été installés sur les fenêtres côté rue du lavoir

Pour des raisons de sécurité l'accès à l'école n'est plus libre, le portillon est fermé à clef dès l'entrée des enfants. Il est possible de pénétrer dans l'enceinte après avoir averti le maître d'école via la sonnette placée contre la boîte aux lettres.

Comme la loi l'oblige, une salle de confinement a été déterminée .

Le chauffage au fioul vétuste et plus très fiable a été remplacé par un système de pompe à chaleur. Celui-ci a été installé juste avant l'arrivée de l'hiver et permettra de réaliser des économies d'énergie.



Bruno André

UNE MATINÉE DÉCOUVERTE DU MÉTIER DE SAPEUR POMPIER

Une belle idée des enseignants de l'école d'Archignat reprise et organisée par le SRPSAT pour cette matinée du 30 Novembre 2016 réservée à la découverte du métier de **Sapeur Pompier**.



Répartis en 4 groupes de 15, les élèves des 3 communes ont participé aux exercices proposés par une équipe de sapeurs pompiers bénévoles d'Huriel.

Afin de connaître le résultat de cette intervention, faisons confiance à nos enseignants pour questionner les enfants sur ce qu'ils auront retenus.

Merci à tous les intervenants : enseignants, accompagnants, pompiers, élus et organisateurs.

Une expérience à renouveler et Rendez vous dans 10 ans pour retrouver nos prochains pompiers nés grâce à cette journée découverte.

Notre Ecole

Au cours du premier semestre 2016, l'école accueillait 15 élèves répartis en deux niveaux :

5 CE1 et 10 CE2.

Durant l'année 2015/2016, les enseignantes de Saint-Sauvier et de Treignat ont travaillé sur un projet commun autour du thème de la forêt. Cette thématique a permis de développer des connaissances dans les divers domaines d'apprentissage comme le français, les mathématiques, les sciences ou encore la géographie. Ce travail a abouti à un voyage scolaire avec nuitée. Ainsi, les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont passé trois jours, du 27 au 29 juin 2016, sur la base estivale du Patronage laïque de Montluçon, située au camping Champ Fossé à Saint Bonnet Tronçais. Ils ont fait des randonnées cyclo et pédestre dans la forêt de Tronçais où ils ont découvert la futaie Colbert. Ils ont pratiqué la pêche, le tir à l'arc et la sarbacane et ils ont été sensibilisés à la biodiversité de l'étang à travers une activité dirigée par un animateur qualifié. Ce voyage a également été l'occasion de vivre en groupe sur une durée plus longue en coopérant, notamment dans l'organisation des tâches quotidiennes.

Les enfants ont beaucoup apprécié cette expédition et ont manifesté dès la fin du séjour, l'envie de refaire un voyage. Une expérience à renouveler !

En septembre 2016, l'école a à nouveau accueilli 15 élèves répartis en deux niveaux : 10 CE1 et 5 CE2.



Au cours de l'année scolaire 2016/2017, les élèves vont correspondre avec des élèves de CE1/CE2 de région parisienne. Cette correspondance sera en lien avec le projet d'école dont un des objectifs sera pour les élèves de découvrir les éléments culturels du village de Saint Sauvier. Cette découverte fera l'objet de la rédaction de supports écrits qui seront à la fois publiés dans le journal des CM1/CM2 mais également transmis à leurs correspondants. De la même manière, ces derniers enverront des supports de l'observation de leur ville. Cet échange permettra une comparaison des milieux urbains et ruraux et une ouverture culturelle grâce à la mutualisation.

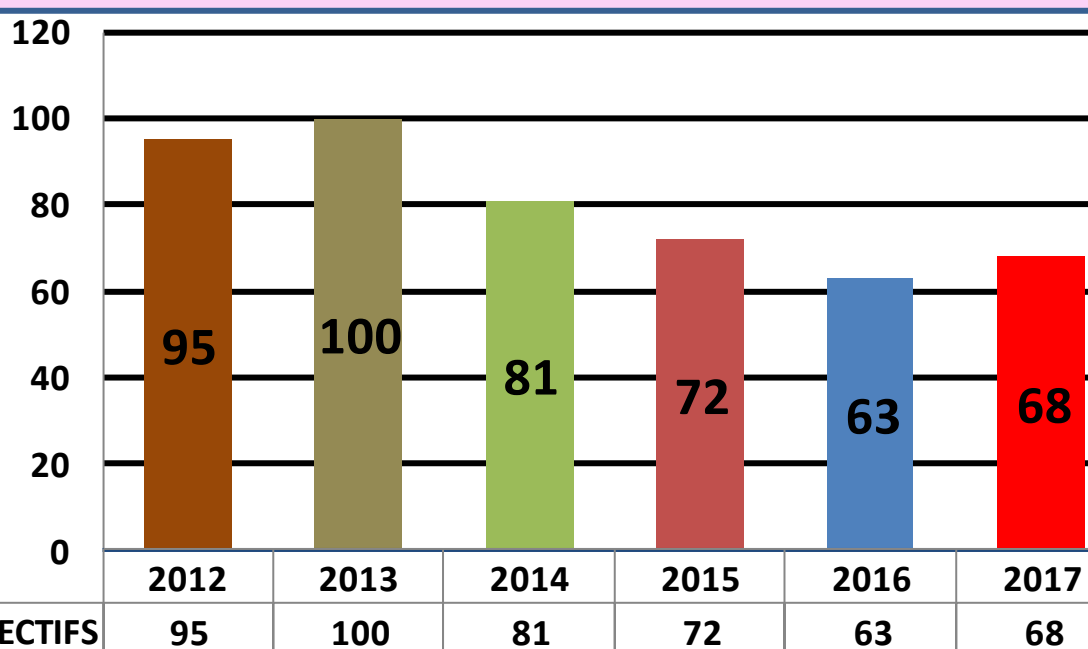
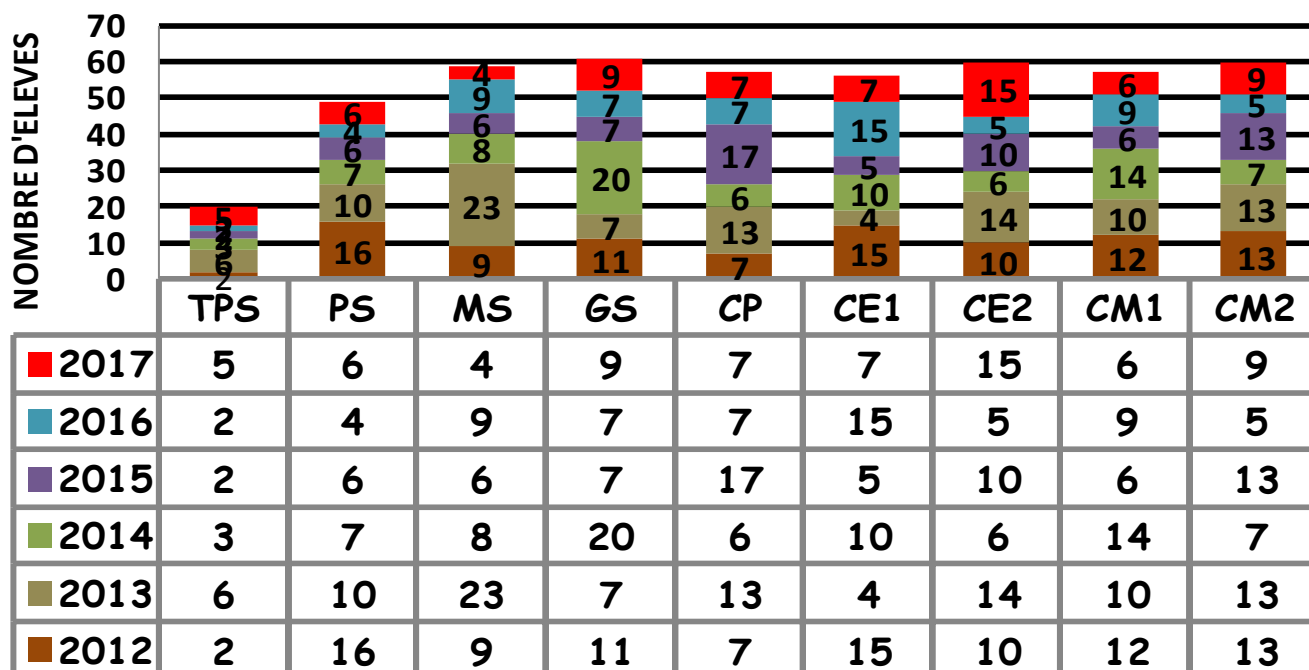
Les enfants souhaiteraient que cette correspondance aboutisse à la rencontre de leurs correspondants mais cela reste incertain du fait du coût très important des transports. Une étude sera réalisée pour mener au mieux ce projet. Pour l'heure, ils prennent du plaisir à échanger par voie postale ou électronique !

Aurélié Terrisse Directrice de l'école de Saint Sauvier

EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES SUR NOTRE RPI

(Saint Sauvier/Archignat/Treignat)

EVOLUTION DES EFFECTIFS par SECTION



Attention à la baisse des effectifs: nos écoles sont menacées de fermeture.

L'enseignement reçu dans nos écoles de campagne est le même que celui transmis en ville.

Il faut faire confiance à nos professeurs.

N'allons pas chercher ailleurs ce que nous avons déjà sur place. L'école restera toujours la vie de nos villages. Aucun enfant ne doit manquer à l'appel à la rentrée 2017/2018.

Raymond Lamy

Les temps d'activités périscolaires (TAP)

Les temps d'activités périscolaires sont proposés aux élèves des écoles du RPI

Les TAP sont gratuits

Pour participer aux TAP, l'inscription est obligatoire

La durée, l'heure, dépendent du ramassage scolaire.

5 cycles par an

Découverte des thématiques (arts, sports, initiation musicale, peinture) en lien avec le projet d'école pour favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.

L'activité principale de l'année aura été la réfection de la fresque sous le préau de l'école



Qui encadre les TAP?

*Ils sont assurés par une **équipe qualifiée**, composée de personnels du centre social de Saint Martinien pour les écoles de Treignat et Saint Sauvier.*

Une ATSEM assure ce temps pour l'école d'Archignat.

Le taux d'encadrement tient compte de celui fixé par la loi.

Quel jour ont lieu les TAP?

Archignat : le Mardi de 15H30 à 16H00

Treignat : Mardi de 15h10 à 16h00

Saint Sauvier : Vendredi de 13h30 à 16h20

Où ont lieu les TAP ?

*Au sein des **établissements scolaires** et dans des lieux adaptés situés à proximité.*

Les transferts éventuels sont assurés par la collectivité. La reprise des enfants par les parents s'effectue à l'école à l'issue des TAP.



Inscriptions en début d'année scolaire

Renseignements au : 04 70 07 01 13

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cyril et Isabelle



accompagnent chaque jour les enfants lors du temps d'un repas.



Un temps qui est un moment de convivialité, un apprentissage du « bien vivre » et du « bien manger », mais aussi un moment de découverte à la recherche de nouvelles saveurs.

C'est pourquoi, Cyril notre cuisinier a mis en place depuis 2015/2016 des repas thématiques permettant ainsi aux enfants de découvrir la gastronomie des terroirs et les cuisines du monde.



Une éducation au goût «découvrir que les carottes râpées ne proviennent pas d'une boîte de conserve, que les poissons ne sont pas toujours carrés et que la crème à la vanille a un bon goût même si elle n'est pas servie dans un pot de marque commerciale».

Tous les repas sont préparés au sein du restaurant scolaire.

Cyril prend soin de concevoir les repas en introduisant des produits frais, saisonniers, tout en privilégiant les produits de proximité qu'il achète au Multiple Rural de la commune

Pour tout questionnement, remarque, suggestion ou problème concernant l'alimentation des enfants, n'hésitez pas à venir nous en faire part au secrétariat de mairie.

Bon appétit aux enfants

Le Maire

Raymond Lamy

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

Horaires de la garderie à Archignat



De 7 H à 9 H et de 16H à 18 H 30

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi,

De 7h00 à 9h00 le Mercredi

Une expérimentation est programmée pour le
3ème trimestre de l'année scolaire en cours le

Mercredi de 12h00 à 19h00 Pour les enfants
scolarisés dans le RPI (écoles de Saint-Sauvier, Treignat et Archignat)

Assistante maternelle:

Vous souhaitez faire garder vos enfants en toute confiance

***Mme Sandra RAY** est assistante maternelle dans le bourg*

*2 route d'Huriel
03370 Saint-Sauvier
Tel: 04 70 07 04 59*



Monsieur le Président (R.Lamy) reçoit uniquement sur rendez-vous les:

Mardi de 10h à 12h

Mercredi de 16h à 17h

Vendredi de 10h à 12h

A la Mairie de Saint Sauvier



Les Associations de la Commune

Pour joindre et/ou rejoindre les ASSOCIATIONS de la Commune:

Mr Jean Marc BERTRAND,
Comité des Fêtes – Tel : 09.50.78.46.14

Mme Simone BONTEMPS,
Chapelle Saint Rémi Patrimoine et Culture
Tel : 09.60.11.24.63

Mr Jacques TURPIN,
Saint Sauvier en Fêtes – Tel : 04.70.28.46.49

Mme Brigitte et M Bertrand SUZANNE.
Le club de l'amitié - Tel : 04.70.07.09.81.

*Cette association est en
sommeil au moment de
l'édition de ce Bulletin*

Bilans et programmes

Saint-Sauvier en fête

Bilan 2016 :

Notre loto du **dimanche 13 Mars 2016** s'est déroulé dans la salle des fêtes de St-Sauvier .
Ce sont plus de 60 personnes qui sont venues participer au loto dans la convivialité.
Le président a remercié la mairie pour la salle ainsi que le boulanger et chti'destock pour leurs dons.
Ensuite les parties ont pu commencer dans une bonne ambiance générale les grands gagnants de l'après-midi sont: Mmes Baudin (tables +4 chaises, appareils électriques 4 en 1,) et Sandra Ray (parure de drap, radio cd mp3,console Nintendo). sans compter les autres lots bien répartis dans la salle.



Pour la **brocante de juin** c'est une vingtaine d'exposants qui sont venus, malgré le temps gris de ce matin là. Heureusement le soleil arriva pour l'après-midi. Le stand plantes qui a remporté un franc succès.



Pour notre **brocante du 9 octobre** ce sont plus de cinquante exposants qui ont déballé sous la fraîcheur ensoleillée du matin. Beaucoup ont apprécié l'accueil et l'organisation et ont décidé de revenir l'année prochaine comme déjà une partie des vendeurs.



Mot du Président:



Bonjour,

Lors de nos manifestations, pour petits et grands, nous mettons tout en œuvre pour donner une image positive de la commune que ce soit en matière de convivialité, d'accueil et de respect de l'autre.

Nous espérons avoir une augmentation des fréquentations de nos manifestations.

Notre motivation est de faire vivre le village, notre village !



Programme 2017

12 mars (Loto)

11 juin (Brocante)

08 octobre sur la place de l'église (Brocante)

LE COMITE DES FETES

BILAN

Samedi 23 Janvier - Bal Folk et repas choucroute

Repas dansant à 20h animé par « Les Tradmallous » d'Huriel.

Le repas, de saison, était une choucroute, spécialité, de Maître Jean.

La salle des fêtes affichait complet ce jour- là.



Samedi 16 Avril - Concours de pétanque



Initialement prévu le dimanche 13 Mars ce concours avait été reporté au 16 Avril à cause de la température.

Il s'est déroulé principalement devant la bibliothèque et la finale a eu lieu dans la cour de l'école sous une pluie battante.

La victoire est revenue à l'équipe Saint-Rémi 2 (Gilles et Gérôme Ferrandon) devant l'équipe la Ribbe 1 (Rocco Mosa et Mirco Piovesan). Après le verre de l'amitié chacun est reparti avec un petit souvenir.



Samedi 28 Mai - Fête des voisins

Repas de midi tiré du sac et prévu initialement sur le pré en face de la bibliothèque. Le temps incertain et la fraîcheur ont poussé les participants à l'intérieur de la salle des fêtes.

Le Comité des fêtes avait sollicité les « talents du village » mais ils ne se sont pas manifesté. »



Vendredi 24 Juin - Feux de la Saint-Jean

C'était le plus gros événement de l'année et il a demandé beaucoup d'énergie et de temps à nos bénévoles. Les moyens matériels étaient partagés avec l'association Patrimoine et Culture qui œuvre à la sauvegarde et à la rénovation de la chapelle Saint-Rémi.

Une structure gonflable, des jeux de plein air et une exposition de vieux tracteurs ont agrémenté l'après midi. Sur le podium Jean-Michel Lépineux, assurait l'animation.

Un méchoui était au programme de la soirée, concocté par Jean Hummel et très apprécié par les convives.

A 21h le duo comique Ardéchois, « Les pâtes au gaz », a emballé la soirée dans les rires.

A 23h le feu d'artifice, offert par la Mairie, a éclairé de mille couleurs ce site remarquable. Enfin la tradition a été respectée avec un grand feu de paille devant lequel chacun s'est retrouvé.



Juillet à Septembre - Concours des maisons fleuries

Cette année il y a eu seulement 10 inscriptions mais 3 passages du jury ont été nécessaires. Ce concours, traditionnel à Saint-Sauvier, demande là aussi beaucoup d'investissement aux bénévoles et il semblerait qu'il soit en perte de vitesse.

Néanmoins il y a eu des vainqueurs et la distribution des prix a eu lieu le 10 Novembre à 19h.

Les résultats pour les premiers prix ont été les suivants :

Maison sans jardin – Sylvie Turpin

Maison avec petit jardin – Christiane Prouteau

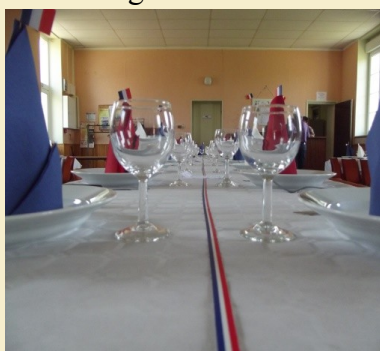
Maison avec grand jardin – Yolande Thiebault.



Mercredi 13 Juillet - Bal de la Fête Nationale

A la salle des fêtes, à 20h, la pizza de Francis était servie avec une salade dans une salle décorée aux couleurs nationales.

Jean-Michel et Roger assuraient la musique avec un répertoire remanié.



Dimanche 28 Aout- Fête des chemins

Sur le site de la chapelle Saint-Rémi les départs se sont étalés de 8h à 9h30 après un café de bienvenue .

Il y avait au programme 3 circuits :

- 5 km balisés en bleu
- 9.5 km balisés en jaune
- 15 km balisés en rouge.

Ainsi que 2 postes de ravitaillement, au Patouillet et à la Ribe.

A midi , après une petite averse, tout le monde s'est retrouvé sous les platanes pour partager le casse-croute et finir en bal musette.



Dimanche 16 Octobre - Fête patronale

Le match de football amical prévu à 10h a été annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

A 12h30 le repas, d'inspiration locale, pâté aux pommes de terre et saucisses, était servi dans une salle des fêtes clairsemée. La spécialité avait été confectionnée par Francis, notre boulanger. Jean-Michel Lépineux et Roger Demay étaient sur l'estrade pour animer cet après-midi. Le radio- crochet prévu à 15h n'a pas inspiré nos chanteurs locaux.



Lundi 31 Octobre - Halloween des enfants

Défilé des enfants déguisés (et des parents) dans les rues du village pendant plus d'une heure avec lampes et flambeaux. Le partage de la récolte de friandises s'est effectué à la salle des fêtes. Les enfants ont été particulièrement gâtés emportant chacun plusieurs kilos de bonbons



Programme 2017

- samedi 4 Mars à midi : choucroute avec animation musicale l'après-midi
- samedi 13 Mai après-midi : concours de pétanque inter-hameaux
- samedi 27 Mai à midi : fête des voisins
- samedi 24 Juin : feux de la St Jean à St Remy avec méchoui.
- dimanche 13 Aout : fête des chemins
- mardi 31 Octobre : Halloween avec défilé des enfants, buffet, bal déguisé

Patrimoine et culture Chapelle Saint Rémi

Présidente :

Mme Simone Bontemps

Tel : 09 60 11 24 63



Le mot de Simone Bontemps la présidente,

2017 pointe son nez, et l'association patrimoine et culture souhaite une bonne et heureuse année à tous ses adhérents et donateurs qui continuent à augmenter. Nous ne perdons pas espoirs, car lors du repas du mois de novembre à Saint Sauvier où une centaine de personnes étaient présentes.

Monsieur Lamy Maire, à travers un courrier lu à l'assemblée, nous a fait part de sa motivation pour faire avancer les travaux de consolidation prévus. En effet à ce jour une demande de permis de construire est en cours de validation. Suite à cela, les dossiers seront envoyés à la DRAC pour les subventions avec l'aide de madame WINKEL déléguée départementale.

Tous ces retards sont dû aux changement de région et cela a fait perdre une année. Mais ,notre attente sera récompensée, et nous espérons que les travaux d'urgence pourront commencer rapidement. L'association tient toujours à remercier ses adhérents, donateurs qui depuis le début s'inquiètent un peu ,mais nous les rassurons, l'argent étant bloqué soit à la fondation du patrimoine ou sur un compte bloqué. Lors de notre assemblée générale du mois de février 2017 , nous sommes en mesure de vous donner les chiffres. Pour l'année 2017, il y aura bien sûr la messe de la Saint Jean, dont vous serez tenu au courant en temps voulu..

Continuez à nous soutenir

Tous nos vœux de bonne et heureuse année

Simone Bontemps

Le repas de l'association Chapelle Saint-Rémi a rassemblé une centaine de convives à la salle des fêtes, obligeant ainsi les bénévoles à réaliser un plan de table rigoureux pour que chacun trouve sa place.



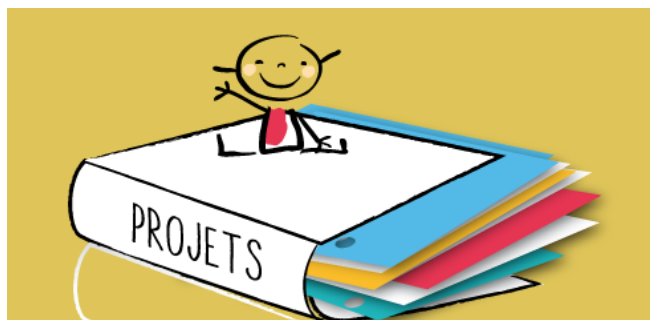
Dates à retenir pour 2017:

Assemblée générale le 25/02/2017

Fête de la Saint-Jean le 25/06/2017

Repas annuel le 05/11/2017 (date à confirmer)

NOS



2017

Redéfinition des horaires d'ouverture de l'Agence Postale

**Sécurisation du carrefour autour du monument aux
morts + Aménagement de la place Louis Max Lavallée**

Mise en conformité du nouvel atelier communal

Travaux de consolidation de la Chapelle Saint Rémi,

A valider pour réalisation en 2018

(à condition d'obtenir les subventions demandées)

**Etude du projet d'accessibilité et de restructuration de la
Salle des Fêtes (Travaux en 2018)**

**Finalisation de la procédure de péril concernant une
habitation Rue de la Croix Blanche**

Révision des contrats d'assurance

Inventaire des biens communaux et leur devenir

(Chemins et immeubles)

Location du logement au 24 Rue Grande

Etat Civil



Gabriel FERRANDON

10/03/2016

Renan LACHAUME

06/11/2016



Unis par le Mariage



Aurélien Kramer

et

Nathalie Dumont

28 mai 2016



Pensées pour nos disparus

GENEAU Jeanne 14 Février

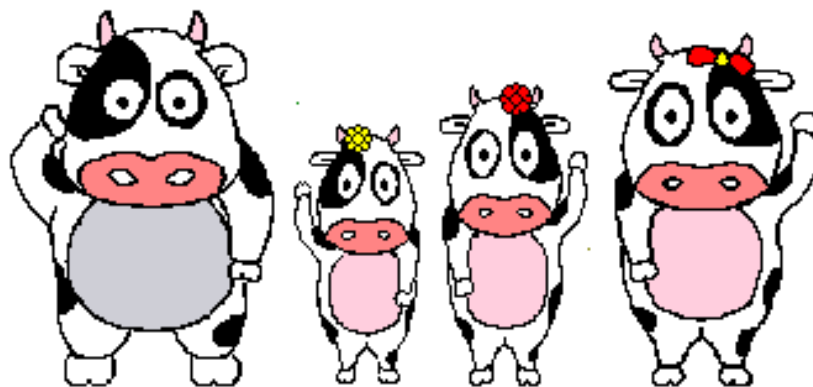
TRENCHANT Jean 17 Août

LASSAUZAIS Marcel 13 Juin

FOUCAT Jean Claude 02 Octobre

TRENCHANT Denise 01 Décembre

DEMAY Roger 22 Décembre



BIENVENUE

Aux nouveaux arrivants

Monsieur FLEURY à Peumant

Monsieur GIRAUD Wilfried et Mademoiselle COSTA Coralie dans le bourg

Madame DENIS dans le bourg

Monsieur DUBOIS Serge et Madame PLANQUE Nicole dans le bourg

Monsieur et Madame LEGRAND aux Bouesses

Monsieur et Madame BARDINI à La Boire

Madame AMBONETTI

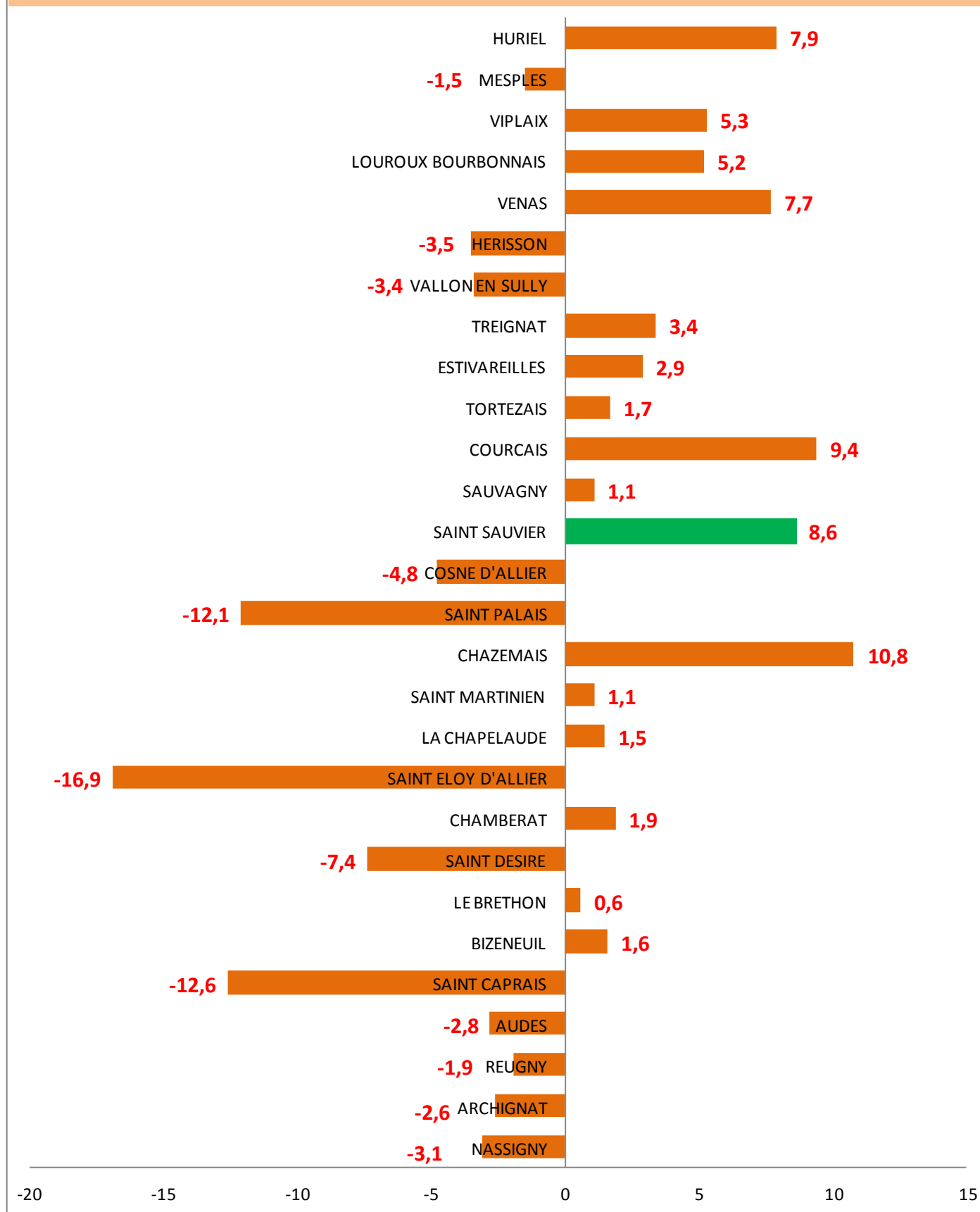
Famille COMBEAU DUMONTET à Vieillevignes

Monsieur Farina et Madame FABRE et leurs enfants (Shariss et Zaïa)

Monsieur BIZIEN Florian et Madame BIBEY Adeline à Gerboulon



SITUATION AU 1/01/2016





CHTI'DESTOCK

A ST SAUVIER

MAGASIN 100% DESTOCKAGE

Arrivage réguliers

Alimentaire/idée cadeaux/jouets/beauté/
hygiène/maquillage/piercings...

TOUT POUR LA MAISON

HORAIRES:

Lundi et Mardi 15 à 19H
Mercredi à Samedi 16H à 19H

2 rue de la meridienne
03370 st sauvier
0698695204

Ouverts depuis février 2014, nous avons gagné en clientèle surtout en provenance de Creuse. Nous aimerions une plus grande participation des habitants de la commune. Chti'destock propose de l'alimentaire (conserves, produits de 1ere nécessité, gâteaux, bonbons, soda, bière), mais aussi des produits d'hygiène, de nettoyage, des fleurs artificielles, bazar, jouets, bijoux.....le magasin est surnommé "le petit noz" par nos Clients. Le magasin participe à la vie associative de la région et région voisine. Nous allons de nouveau faire un don à "Saint Sauvier en fêtes" et en Creuse nous avons été sollicité par "le comité des fêtes de Boussac" chacun pour leur loto. Depuis l'ouverture beaucoup de changements: paiement par carte bleue depuis septembre 2015, nouveaux fournisseurs proposant des produits appréciés par nos clients.

Nous sommes ouverts aux particuliers et professionnels mais aussi aux associations et aux Mairies pour proposer paniers garnis, chocolats de Noël.....

POEME DU PETIT COMMERÇANT

Le petit commerçant se lève dès l'aurore
Il est là le jour et souvent tard encore
Et quand le soir enfin il ferme sa boutique
Il sera pour certains un sujet de critique..

Et pourtant sa journée n'est pas encore finie
Il lui faut tout ranger et calculer les prix
Préparer ses achats et garnir ses comptoirs
Demain il recommence et il faut tout prévoir

Certes il a moins le choix que les grands magasins
Mais il peut conseiller, il connaît vos besoins
Il s'intéresse à vous, écoute vos histoires
Et quand on est pressé, c'est lui que l'on va voir.

C'est chez lui qu'on demande à mettre un affiche
Chez lui on peut parler avec son voisinage
Le nouvel arrivant se sent un peu moins seul
Quand de son magasin il a franchi le seuil

On dit qu'il est plus cher que les grandes surfaces
Mais du matin au soir c'est lui qui est sur place
Et quand il est trop tard pour sortir sa voiture
On va frapper chez lui après sa fermeture.

A trop vouloir courir pour avoir un bas prix
Un jour les villageois à leur jeu seront pris
Les commerçants alors auront plié bagage
Et boutique fermée, c'est la mort du village.

Isabelle et Francis Mendes Carvalho

Multiple Rural & Boulangerie

de Saint-Sauvier

04.70.06.37.27

POUR FRANCIS ET ISABELLE

"Ah... se lever sans bruit en pleine nuit et
Sur une table de fournil à la hussarde
Pétrir des miches.
Faire,
Loin des regards, et sans aucun remords
Au bord du four, un petit bâtard
Ou un adorable petit chou.
Rouler les gens dans la farine
Pour faire du blé
Et casser la croûte avec l'amie.
Ah, l'amie dorée, aérée,
Bonne pâte croustillante sous le palais,
À la leur blafarde du petit jour.

SARL BEAUFILS & FRICAUX Plaquistes—Peintres

Isolation intérieure/extérieure, pose de
menuiseries, carrelage, faïence, maçon-
nerie, enduit et peinture extérieure,
revêtement de sol

8 La Ville Brûlant

03370 SAINT-SAUVIER

beaufilsetfricaux@orange.fr

Téléphone : 04 70 06 38 51

06 19 57 73 98

06 19 04 96 93

FROMAGES DE CHEVRE

FERMIERS

Gaëc Saint Clair

La Maison Neuve

03370 SAINT SAUVIER

LOBO David

Prestataire de service

EN BOUCHERIE

tel: 04 43 01 53 40

port: 06 50 65 66 96



<http://www.saintsauvier.fr/>

Que trouve t-on sur le site ?

Tout ! Enfin, nous nous efforçons de communiquer un maximum sur la vie de la commune et du RPI.

Vous y trouverez donc:

Le Conseil Municipal, les différentes commissions, les comptes rendus des réunions ainsi que les horaires des différents services publics, les disponibilités et tarifs de la salle des fêtes,

- Les associations et leurs manifestations,
- Le budget
- Les comptes rendus des réunions du RPI ainsi que les menus des cantines ainsi que les différents documents d'inscriptions aux cantines et à la garderie.
- Les « Flash Info » comme les fermetures occasionnelles de la mairie, de la poste, les coupures d'eau ou d'électricité...
- Les artisans et commerçants du village.

Vous pouvez également proposer du covoiturage et nous écrire par le biais du site.





INFOS UTILES

Recensement des Jeunes

Les jeunes gens, filles comme garçons doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Le recensement est obligatoire. A l'issue de cette démarche une attestation leur sera délivrée et pourra être demandée lors de l'inscription à des examens ou concours ou de préparation à la conduite. Se présenter en mairie muni du livret de famille et du justificatif de domicile au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans.



Nouveaux habitants

Merci de vous présenter en mairie avec votre livret de famille afin que nous puissions mettre à jour le fichier de la population et ainsi pouvoir, entre autre, vous transmettre les informations concernant la commune.

Vous devez inscrire votre nom sur votre boîte aux lettres afin de faciliter la distribution du courrier.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou si vous venez d'avoir 18 ans et que vous souhaitez voter pour les prochaines élections, n'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 31 décembre de chaque année.



À compter du 1er janvier 2017,

Les activités exercées par la Trésorerie d'HURIEL sont transférées au centre des impôts quai forey à Montluçon

Pour le recouvrement de l'impôt :

Service des Impôts des Particuliers de Montluçon

Adresse postale : Quai Forey - 03109 MONTLUÇON Cedex -

Tél : 04 70 08 22 00

Adresse mail : sip.montluçon@dgfip.finances.gouv.fr

Dès le 17 janvier 2017, une permanence sera assurée chaque mardi de 9h à 12h

à la Maison de Services au Public - 6, rue des Calaubys - 03380 Huriet

Les services suivants sont à votre disposition :

Le centre Impôts service : pour tout renseignement fiscal pour tous les impôts : 0 810 467 687 de 8h à 22 du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 19h

Le centre de prélèvement service : pour toute question afférente à la mensualisation et au prélèvement à l'échéance

Votre centre prélèvement service
répond à vos appels



du lundi au vendredi
8h30 - 19h00

0 810 012 010 Service client
- prix appel

IMPOTS.GOUV.FR
Le site qui rend services



La possibilité d'acheter un
timbre fiscal pour votre
passport sur...

timbres.impots.gouv.fr
Achat de timbres fiscaux électroniques

réglez vos amendes

sur amendes.gouv.fr

amendes.gouv.fr

service de télépaiement des amendes

Actualités
- Payer vos amendes par smartphone en téléchargeant l'application "Amendes.gouv" sur Google Play ou l'App Store
- Paiement en espèces aux guichets limités à 500 €

[Payer votre amende ou consigner](#)

Portage de repas

Communauté de Communes du Pays d'Huriel

04.70.28.60.22



PORTAGE DE
REPAS
À DOMICILE

Tournée A : Les Mardis, Jeudis matin et les vendredis après midi :

-Huriel -La Chapelaude -Chazemais -St Désiré

Tournée B : Les Lundis, Mercredis et Vendredis matin

-Prémilhat -Lamaids -Quinssaines -Saint Sauvier

et toutes les autres communes du canton

Le repas comprend :

- 1 potage ou 1 entrée
- 1 entrée
- 1 plat résistance + légumes
- 1 fromage
- 1 dessert
- 1 demi-baguette

Possibilités de différents régimes :

-Diabétique

-Sans sel

1^{ère} possibilité : menu fixé à l'avance

Prix du repas canton : 7,39 €

Prix du repas hors canton : 8,31 €



2^{ème} possibilité : menu à la carte

Prix du repas canton : 7,74 €

Prix du repas hors canton : 8,68 €

3^{ème} possibilité : repas du soir uniquement si déjà repas du midi pris

Prix du repas viande/légume : 2,63 €

1^{er} janvier 2017

COMMENT PASSER SON CODE DE LA ROUTE AVEC LA POSTE ?



Depuis juin dernier, dans le cadre de la réforme du permis de conduire, la Poste est habilitée à faire passer l'examen, sous la houlette du ministère de l'Intérieur.

A raison de 30 euros par candidat, la Poste a trouvé là une façon de diversifier ses missions. «Il s'agit de développer nos services de proximité auprès des citoyens et clairement de trouver d'autres moyens de revenus que le traitement classique du courrier qui, comme tout le monde le sait, est en baisse d'activité avec le développement d'Internet», analyse Philippe Bonmarchan délégué territorial du groupe pour **Auvergne-Rhône-Alpes**.

Bientôt partout en Auvergne Ainsi, de nombreux candidats ont déjà passé leur examen du code en France de cette façon. Et une montée en puissance est prévue pour les semaines à venir en Auvergne. «Pour l'instant, le site clermontois est le seul en Auvergne, **mais dès fin novembre 2016 un autre va ouvrir à Montluçon dans l'Allier**, puis deux autres début décembre au Puy-en-Velay et à Mauriac, dans le Cantal et d'autres à venir, sur Brioude, Moulins, Vichy, Thiers, Issoire qui vont compléter le dispositif ». La Poste compte déjà 200 sites d'examen en France. Elle en prévoit 300 avant la fin de l'année.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription se fait sur le site web de La Poste, laposte.fr, en candidat libre ou via votre auto-école. Vous choisissez le lieu, la date et l'heure parmi les créneaux horaires disponibles. Vous obtenez aussi des informations précises sur les conditions de réalisation de l'examen. Munissez-vous de votre code Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé NEPH qui vous est fourni auprès de la préfecture ou de l'auto-école et choisissez votre session d'examen.

Le paiement « **30 euros** » s'effectue en ligne et vous pouvez modifier vos dates à tout moment. La Poste propose des sessions collectives, dans des locaux pouvant accueillir jusqu'à 18 candidats, ou individuelles dans des espaces réservés pour la durée de l'épreuve. Le jour J, ils passeront leur épreuve au moyen d'une tablette numérique et les résultats seront ensuite étudiés par l'État, qui jugera de la réussite à l'examen.

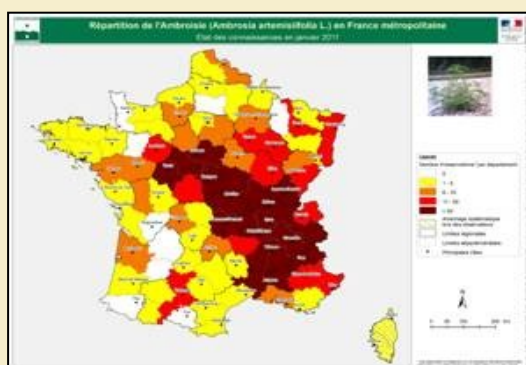
Un premier feu vert avant d'embrayer sur l'épreuve de conduite !

L'Ambroisie

Une plante sauvage envahissante et hautement allergisante



L'aire de répartition de l'ambroisie s'élargit



L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante originaire d'Amérique du nord, supposée introduite pour la première fois en France en 1863. Aujourd'hui, l'ambroisie est majoritairement présente dans la vallée du Rhône mais son aire de répartition s'élargit d'année en année sur le territoire national. Des plants d'ambroisie sont désormais observés en Auvergne.

Le risque que peut faire courir le pollen irritant de cette plante est très invalidant : rhinite, conjonctivite, asthme. L'ambroisie se propage particulièrement dans les terrains agricoles, les friches, les routes, mais aussi les terrains des maisons en construction et autour des volières à oiseaux car elle est contenue dans les mélanges de graines alimentaires.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est nuisible pour l'homme et elle l'est aussi pour les abeilles mellifères, lesquelles consomment en grande quantité le pollen des inflorescences mâles de cette plante invasive. Hélas, ce que les abeilles gagnent ainsi en quantité, à un moment où les ressources se raréfient, elles le perdent en qualité. Non seulement ce pollen est de peu d'intérêt pour elles mais il est aussi susceptible de réduire la vie de ces précieuses butineuses.

Si vous en voyez sur un terrain communal, le long d'une route ou sur un terrain privé, signaler les en mairie ou auprès de Jacques Renimel ou Sandra Bucheron, conseillers municipaux, référents dans la commune.

L'ECHARDONNAGE

UN ARRÊTÉ QUI FIXE LES OBLIGATIONS

Un arrêté préfectoral d'échardonnage pris sur le département de l'Allier en date du 7 mai 2014 rend obligatoire, sur certaines communes désignées, la destruction des chardons.

Pas question donc de les regarder pousser ! Tous les propriétaires des communes concernées doivent procéder systématiquement et entièrement à cette destruction avant floraison, c'est-à-dire avant qu'ils ne soient en capacité de se reproduire.

Dans le cas de parcelles louées, c'est le preneur qui est soumis à cette obligation et doit procéder à la destruction des chardons. Il pourra être tenu responsable envers son propriétaire de la prolifération des chardons sur les parcelles exploitées.

Le maire peut également prendre un arrêté municipal au titre de ses pouvoirs en matière de protection des végétaux.

Attention : l'utilisation de phytohormones à proximité de parcelles de vignes ou de betterave est interdite.

La destruction peut être effectuée par voie thermique, mécanique ou chimique. L'herbicide doit être appliqué selon ses modalités d'utilisation et en prenant les précautions nécessaires pour éviter son entraînement hors de la parcelle traitée.

QUELLES SANCTIONS POSSIBLES

En cas de défaillance, le Maire pourra verbaliser les contrevenants qui peuvent être passible d'une amende de 30 000 € et de six mois d'emprisonnement. Le Maire peut également faire procéder à la destruction aux frais de la personne défaillante

Chaque propriétaire doit donc veiller à ne pas laisser proliférer les chardons sur ses parcelles.

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES

ANDELAROCHE, AUBIGNY, AUDES, AVERMES, BEGUES, BELLENAVES, BELLERIVES, BERT, BESSAY S/ ALLIER, BESSON, BEZENET, BIZENEUILLE, LE BOUCHAUD, LE BERTHON, BOST, BOUCE, BOURBON L'ARCHAMBAULT, BRAIZE, BRANSAT, BRESSOLLES, LE BREUIL, BROUT VERNET, BUXIERES LES MINES, LA CELLE, CERILLY, CESSAT, CHANTELLE, CHASSENARD, CHAREIL CINTRAT, CHATEAU/ALLIER, CHATILLON, CHAVROCHES, CHAZEMAIS, CHEMILLY, CHEZELLE, CHOUVIGNY, CINDRE, COGNAT LYONNE, COMMENTRY, CONTIGNY, COSNE D'ALLIER, COULANDON, CRECHY, CREUZIER LE NEUF, CREUZIER LE VIEUX, CUSSET, DENEUILLE LES CHANTELLE, DOMPIERRE S/BESBRE, DOYET, DROITURIER, DURDAT LAREQUILLE, ESTIVAREILLES, ETROUSSAT, LA FERTE HAUTERIVE, FRANCHESSE, GANNAT, GIPCY, GOUISE, HERISSON, HURIEL, LALIZOLLES, LANGY, LAVAUT STE ANNE, LE DONJON, LE PIN, LIERNOLLES, LIGNEROLLES, LODDES, LOUCHY MONTFAND, LOUROUX BOURBONNAIS, LOUROUX HODEMENT, LUSIGNY, LURCY LEVIS, MAGNET, MAILLET, MALICORNE, MARIGNY, LE MAYET DE MONTAGNE, MAZERIER, MEILLERS, MOLINET, MONESTIER, MONTAIGNUET EN FOREZ, MONTBEUGNY, MONTCOMBROUX LES MINES, MONTILLY, MONTMARCAULT, MONTVICQ, MOULINS, NASSIGNY, NERIS LES BAINS, NEUVY, NOYANT D'ALLIER, PREMILHAT, REUGNY, ROCLES, RONGERES, ST AUBIN LE MONIAL, ST BONNET DE ROCHEFORT, ST CAPRAIS, ST DIDIER EN DONJON, ST ELOY D'ALLIER, ST ENNEMOND, ST ETIENNE DE VICQ, ST GENEST, ST GERAND DE VAUX, ST GERAND LE PUY, ST GERMAIN DE SALLES, ST GERMAIN DES FOSSES, ST HILAIRE, ST LEGER SUR VOUZANCE, ST LEON, ST MARCEL EN MARCILLAT, ST MENOUX, ST PIERRE LAVAL, ST PLAISIR, ST POURCAIN S/ BESBRE, ST POURCAIN S/ SIOULE, ST PRIX, **ST SAUVIER**, ST VICTOR, ST VOIR, ST YORRE, ST THERENCE, SANSSAT, SAULCET, SERBANNES, SERVILLY, SEUILLET, SOUVIGNY, TARGET, LE THEIL, TOULON S/ ALLIER, TREBAN, TRETEAU, TREVOL, TREZELLES, TRONGET, USSÉL D'ALLIER, VALIGNY, VALLON EN SULLY, VARENNE S/ALLIER, VAUX, VENAS, VERNEUIL EN BOURBONNAIS, LE VERNET, LE VEURDRE, VICHY, VICQ, VILLEFRANCHE D'ALLIER, VILLENEUVE, YZEURE

Plan canicule

Les personnes âgées ou handicapées, qui le souhaitent, peuvent se faire inscrire **en mairie** afin de pouvoir bénéficier de conseils et d'assistance en cas de déclenchement d'un plan d'alerte.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

— protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

— aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage sans précautions particulières ;

— il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviare-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

FIN DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR Zone : département de l'Allier



Polluant concerné :
Particules PM10

Communiqué du 08.12.2016

Fin de l'épisode : 08.12.2016 à 12 heures

Qui avait débuté le : 07.12.2016 à 12 heures

L'épisode de pollution ayant pris fin, la Préfecture a décidé la levée de la procédure préfectorale et le retour à la situation normale relative aux épisodes de pollution de l'air sur le département de l'Allier

Aujourd'hui, 8 décembre 2016, les concentrations en particules fines repassent en dessous des seuils réglementaires dans le département de l'Allier, selon nos modèles de prévision de la qualité de l'air. La procédure d'information et de recommandation est donc levée.

La vigilance doit toutefois être observée les jours prochains en raison du maintien de conditions anticycloniques défavorables à la dispersion des polluants (phénomène d'inversion de température).

État d'activation des procédures en Auvergne

Département	Procédure activée	Polluant(s) concerné(s)	Seuil dépassé / Persistance ?
Allier	Aucune	Aucun	Sans objet
Cantal	Aucune	Aucun	Sans objet
Haute-Loire	Aucune	Aucun	Sans objet
Puy-de-Dôme	Aucune	Aucun	Sans objet



Informations diffusées par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne par délégation préfectorale dans le cadre de l'arrêté interpréfectoral n° 2015056-0015 du 25 février 2015
www.atmoauvergne.asso.fr

Pour plus d'informations : site Internet de la Préfecture de l'Allier :

<http://www.allier.gouv.fr/>

site Internet d'Atmo Auvergne - <http://www.atmoauvergne.asso.fr/>

sur les messages sanitaires : site Internet du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/>

Crassier de Chezeau Robin

Nombreux sont ceux qui utilisent le crassier de la commune sur la route de Chezeau Robin. Il est rappelé aux usagers que ce lieu est strictement réservé :

aux déchets verts, non polluants.

TRI TOUT 2017

Lors du passage de la Tri Tout Mobile les employés communaux sont à la disposition des administrés qui ne peuvent pas transporter seul leurs objets encombrants. Afin de satisfaire un maximum de personnes, veuillez vous inscrire en Mairie une semaine avant la date prévue de passage.

Place de l'église Les 20,21,22
AVRIL et 19,20,21 OCTOBRE

TAXES SUR LES VÉHICULES A COMPTER DU 01/01/2017

mise à jour du 29/12/2016

CV	Genre (rubrique J1 de la carte grise)						mise à jour du 29/12/2016
	VP / VASP /QM		CTTE		MTL /MTT1 /MTT2		
	-10ans	+10ans	-10ans	+10ans	-10ans	+10ans	
1	49,76	28,76	83,76	62,76	28,76	17,76	Tracteurs agricoles (TRA): 71,76 €
2	92,76	49,76	126,76	83,76	49,76	28,76	Quads agricoles (MAGA): 71,76 €
3	135,76	71,76	169,76	105,76	71,76	38,76	Remorques (REM, RESP, SREM, SREA): 71,76 €
4	178,76	92,76	212,76	126,76	92,76	49,76	Cyclos (CL): gratuit
5	221,76	114,76	255,76	148,76	114,76	60,76	Véhicules propres (gaz, électrique gpl): 2,76 €
6	264,76	135,76	298,76	169,76	135,76	71,76	
7	307,76	157,76	341,76	191,76	157,76	81,76	
8	350,76	178,76	384,76	212,76	178,76	92,76	Camions (CAM, TRR)
9	393,76	200,76	427,76	234,76	200,76	103,76	1) Pour les chevaux fiscaux appliquer le même tarif que les motos (MTL, MTT1, MTT2)
10	436,76	221,76	470,76	255,76	221,76	114,76	
11	479,76	243,76	513,76	277,76	243,76	124,76	2) Taxe parafiscale
12	522,76	264,76	556,76	298,76	264,76	135,76	127 € si PTAC (F2 sur carte grise)
13	565,76	286,76	599,76	320,76	286,76	146,76	> 3,5 T et < 6T
14	608,76	307,76	642,76	341,76	307,76	157,76	189 € si PTAC > ou = 6T et < 11T
15	651,76	329,76	685,76	363,76	329,76	167,76	285 € si PTAC > ou = 11T
16	694,76	350,76	728,76	384,76	350,76	178,76	
17	737,76	372,76	771,76	406,76	372,76	189,76	Total: 1) + 2)
18	780,76	393,76	814,76	427,76	393,76	200,76	
19	823,76	415,76	857,76	449,76	415,76	210,76	
20	866,76	436,76	900,76	470,76	436,76	221,76	
21	909,76	458,76	943,76	492,76	458,76	232,76	
22	952,76	479,76	986,76	513,76	479,76	243,76	Changement de caractéristiques : 49,76 €
23	995,76	501,76	1 029,76	535,76	501,76	253,76	
24	1 038,76	522,76	1 072,76	556,76	522,76	264,76	Changement d'adresse
25	1 081,76	544,76	1 115,76	578,76	544,76	275,76	Ancienne immatriculation (1223 VP 03) : 2,76 €
26	1 124,76	565,76	1 158,76	599,76	565,76	286,76	
27	1 167,76	587,76	1 201,76	621,76	587,76	296,76	Nouvelle immatriculation (AA-123-AA): Gratuit
28	1 210,76	608,76	1 244,76	642,76	608,76	307,76	Envoyer une copie de la carte grise
29	1 253,76	630,76	1 287,76	664,76	630,76	318,76	Il ne faut pas découper le coupon détachable
30	1 296,76	651,76	1 330,76	685,76	651,76	329,76	
31	1 339,76	673,76	1 373,76	707,76	673,76	339,76	
32	1 382,76	694,76	1 416,76	728,76	694,76	350,76	Changement d'état matrimonial : 2,76 €
33	1 425,76	716,76	1 459,76	750,76	716,76	361,76	
34	1 468,76	737,76	1 502,76	771,76	737,76	372,76	Duplicata
35	1 511,76	759,76	1 545,76	793,76	759,76	382,76	Ancienne immatriculation (123 vp 03): 2,76 €
							Nouvelle immatriculation (AA-123-AA): 49,76 €
							Cyclos (CL): Gratuit
Si le genre est VP, que la date de 1ere immatriculation est à partir du 01/06/2004 et que le taux de CO2 (V7 sur la carte grise) est > à 200, contactez la préfecture.							CPI WW (immatriculation provisoire pour véhicules importés avec dossier incomplet) : 47 €

Si le genre est VP, que la date de 1ere immatriculation est à partir du 01/06/2004 et que le taux de CO2 (V7 sur la carte grise) est > à 200, contactez la préfecture.

Tous les tarifs indiqués comprennent les frais de gestion et d'expédition. (6,76 €)

Permanence téléphonique du Service Cartes Grises : 04-70-48-30-01 (du lundi au vendredi, de 14h30 à 16h30)

Les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre de la régie des recettes Préfecture de l'Allier et doivent être accompagnés de la copie recto-verso de la pièce d'identité de l'émetteur du chèque

TABLEAU SIMPLIFIE DES CHAMPS D'APPLICATION

Abri de jardin	Surface $\leq 5 \text{ m}^2$	Pas d'autorisation
	Surface $> 5 \text{ et } \leq 20 \text{ m}^2$	Déclaration préalable
	Surface $> 20 \text{ m}^2$	Permis de construire

Caravane et camping-car	Entrepôt sur le terrain où est implantée la résidence de l'utilisateur	Aucune formalité
	Utilisation dans un terrain de camping ou PRL	Aucune formalité
	Utilisation hors camping ou PRL moins de 3 mois	Aucune formalité
	Utilisation hors camping ou PRL plus de 3 mois	Déclaration préalable
	Aire de camping-cars	Voir aire de stationnement
Changement de destination (voir destinations sur les imprimés en fonction communes RNU ou PLU)	Avec travaux modifiant les structures porteuses ou les façades	Permis de construire

Habitation légère de loisirs (HLL)	Surface $\leq 35 \text{ m}^2$ et implantée dans parc résidentiel de loisirs, un terrain de camping ou dans un village vacances	Aucune formalité
	Surface $> 35 \text{ m}^2$ et implantée dans un parc résidentiel de loisirs, un terrain de camping ou dans un village vacances	Déclaration préalable
	Implantée hors camping (ou parc résidentiel de loisirs) et surface $\leq 20 \text{ m}^2$	Déclaration préalable
	Implantée hors camping (ou parc résidentiel de loisirs) et surface $> 20 \text{ m}^2$	Permis de construire

Mobile-Home (résidence mobile de loisirs)	Hors camping ou parc résidentiel de loisirs	Interdit (sauf si résidence gens du voyage)
---	---	--

Mur (pour un mur de clôture, voir « Clôture »)	Mur de soutènement (retient de la terre)	Aucune formalité
	Mur à l'intérieur d'une propriété - ne pas confondre avec un mur de clôture - de moins de 2 m de haut	Aucune formalité
	Mur (autre que soutènement) ne pas confondre avec un mur de clôture - dont hauteur supérieure ou égale à 2 m	Déclaration préalable
Piscine	Couverture dont hauteur $\leq 1,80 \text{ m}$ ou piscine non couverte	Couverture dont hauteur $> 1,80 \text{ m}$
Bassin inférieur ou égal à 10 m^2	Aucune formalité	Aucune formalité
Bassin entre 10 et 100 m^2	Déclaration préalable	Permis de construire
Bassin supérieur à 100 m^2	Permis de construire	Permis de construire
A l'occasion de la couverture $> 1,80 \text{ m}$	Déclaration préalable	Déclaration préalable

La Bibliothèque



*Depuis 1992, les 1er et 3eme mardis de chaque mois,
Mme Chiron et Mme Bardin se font le plaisir de vous accueillir et vous conseiller.*

De 15 à 17 heures.

Avec plus de 600 livres en rayon, tous genres confondus:

*Romans, histoires vécues, terroirs, policiers, livres audio (CD),
livres pour enfants dont les écoliers de Saint-Sauvier sont nos plus fidèles lecteurs.*

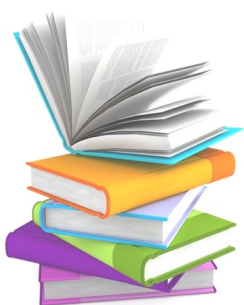
Un livre vous intéresse ?!

on peut le commander.

Ou vous venez,

choisir vous-même, vos livres lors du passage du bibliobus.

L'adhésion étant gratuite, tous les nouveaux lecteurs sont les bienvenus.



Lire c'est rêver les yeux ouverts

À tous les rêveurs

«Rendez vous à la bibliothèque !!! »

Location de la salle des fêtes

Participation aux frais de chauffage pour la période du 01 octobre au 30 avril inclus

Pour les particuliers domiciliés hors commune:

- Salle (cuisine, vaisselle compris)138 €
- Chauffage 35 €
- Vaisselle cassée 2 €

Pour les particuliers domiciliés dans la commune (en résidence principale ou secondaire)

- Salle (cuisine, vaisselle compris) 80 €
- Chauffage 35 €
- Vaisselle Cassée 2 €

AUCUNE RESERVATION EMANANT D'UN DOMICILE DE LA COMMUNE NE SERA ACCEPTEE POUR UNE PERSONNE EXTERIEURE

Une caution de 100€ est demandé à chaque location.

Tarif concessions funéraires:

- Case columbarium perpétuelle 300€
- Concession perpétuelle 30.50 € /m2
- Jardin du souvenir 50 €

HORAIRES du secrétariat de mairie

**Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Ainsi qu'un samedi sur deux (les semaines impaires) de 9h à 12h.**

PENDANT CES HORAIRES VOUS POUVEZ ACHETER DES TIMBRES, RETIRER OU POSTER VOS RECOMMANDÉS ET VOS COLIS

Pour contacter la Mairie:

mairie-saint-sauvier@wanadoo.fr ou 04.70.07.01.13

Pour contacter le Maire:

maire-saint-sauvier@orange.fr ou 06.63.26.55.50

Au cours de l'année, pour des raisons de formations, de réunions, etc..., les horaires de mairie peuvent être amenés à changer.

**Ils seront donc affichés dans le tableau extérieur de la Mairie
et sur le site internet www.saintsauvier.fr .**

Pour répondre à l'ensemble des besoins, renseignements, conseils qui vous préoccupent, la mairie est un lieu privilégié où tout sera mis en oeuvre pour vous apporter les meilleures réponses. Vous pouvez également prendre rendez-vous pendant et en dehors de ses horaires si vous souhaitez contacter Mr le maire ou ses adjoints.



INFOS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	8H30	12H00	13h00	17h00
Mardi	8h30	12h00	13h00	17h00
Mercredi	8H30	12H00	13h00	17h00
Jeudi	8H30	12H00	13h00	17h00
Vendredi	8H30	12H00	13h00	17h00
Samedi (Sem Impaires)	9h00	12h00		



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

POUR TOUTES OPERATIONS

Lundi	8H30	12H00		
Mardi	8H30	12H00	14h00	17h00
Mercredi	8h30	12h00		
Jeudi	8H30	12H00		
Vendredi	8H30	12H00		
Samedi	9H30	11H30		

Mairie : 04 70 07 01 13

Maire : 06 63 26 55 50

mairie-saint-sauvier@wanadoo.fr

maire-saint-sauvier@orange.fr